

**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE
DU BURKINA - (S O N A B E L)**

DIRECTION GENERALE

Ouagadougou, le

DEPARTEMENT JURIDIQUE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 03/2010

**Projet de Renforcement de la Capacité de production de la
centrale électrique de Bobo II à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso**

Services de consultants

1. Cadre de la mission

La Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) a obtenu un prêt de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue de financer le **Projet de Renforcement de la capacité de production de la centrale électrique de Bobo II à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso**, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de consultants suivant :

supervision des travaux d'extension de la centrale électrique de Bobo II par l'installation d'une tranche supplémentaire de 20 MW avec des groupes électrogènes Diesel.

2. Services à fournir

Les services comprennent :

- a) le contrôle technique des études soumises pour approbation par l'entrepreneur, l'examen et l'approbation des schémas et plans relatifs à l'exécution des travaux, ainsi que l'approbation des schémas et plans définitifs (après exécution) ;
- b) le contrôle et le suivi des fabrications, la réception des équipements en usine, le contrôle des expéditions ;
- c) le suivi et contrôle de l'exécution des travaux sur site ;
- d) l'élaboration des rapports d'avancement mensuels portant sur les travaux réalisés et signalant les éventuelles situations critiques ;
- e) l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels donnant la situation précise et complète des travaux en cours ainsi que la situation des paiements effectués jusqu'à la date du rapport ;
- f) la vérification des factures et demandes de paiement ;

- g) la supervision des essais et la mise en service de la centrale ;
- h) les réceptions provisoire et définitive de la centrale.

3. Conditions de participation

Le présent avis à manifestation d'intérêt est ouvert à égalité de conditions aux cabinets et bureaux d'études des pays éligibles aux financement de la BOAD. Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Composition de dossier

Le dossier de manifestation d'intérêt se compose comme suit :

- une lettre de manifestation d'intérêt ;
- une présentation du Cabinet ou Bureau d'études faisant ressortir ses domaines de compétences ainsi que son statut juridique ;
- des références de prestations antérieures de même nature ou similaires exécutées ;
- les moyens humains et matériels disponibles pour exécuter ce type de prestation ;
- toutes informations jugées pertinentes.

5. Critères de sélection

La sélection sera basée principalement sur les références du Cabinet ou Bureau d'études par rapport aux missions similaires, la disponibilité des connaissances parmi le personnel et des moyens techniques nécessaires à l'exécution de la mission.

Une liste restreinte, de sept (7) consultants au plus, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et les consultations se feront conformément aux procédures de la BOAD.

6. Informations et dépôt

Les informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables de **8 heures à 12 heures** :

Société Nationale d'Electricité du Burkina
55, avenue de la Nation
01 BP 54 Ouagadougou 01
Tél : (226) 50 30 61 00 à 04
Fax : (226) 50 31 03 40
Courriel : sonabel.dg@fasonet.bf

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française (un (1) original et trois (3) copies marqués comme tels) devront être déposées au secrétariat du Département Juridique de la SONABEL au plus tard le **02 février 2011 à 9 heures**, soit l'heure d'ouverture des plis qui se fera immédiatement en présence des bureaux qui souhaitent y assister.

Les plis comporteront la mention "**manifestation d'intérêt n° 03/2010 pour la supervision des travaux d'extension de la centrale électrique de Bobo II par l'installation d'une tranche supplémentaire de 20 MW avec des groupes électrogènes Diesel**".

P/Le Directeur Général et
P./ Le Directeur de la Production
Du Transport

Siengui A. KI
Chevalier de l'Ordre National